

PRÉFET DU VAR

PREFECTURE DU VAR

Mission aménagement du territoire, développement durable,
Et grands projets

Affaire suivie par : Nicolas Alla (RFF)
Myriam Fabre

Tél. : 04.94.18.84.12

Fax. : 04.94.18.82.83

Courriel : nicolas.alla@rff.fr

myriam.fabre@var.gouv.fr

Toulon, le

17 JUIN 2011

Compte-rendu du comité territorial LGV PACA du 8 juin 2011

Participants :

Sous la présidence de M. le préfet du Var, accompagné de M. Olivier de Mazières, secrétaire général de la préfecture, les membres du comité territorial dont :

Collectivités co-financeurs :

- Conseil général, M. Marc Giraud, premier vice-président, titulaire et M. Robert Gontier, chargé de missions, suppléant
- Communauté d'agglomération Toulon-Provence-Méditerranée, M. Yannick Chenevard, titulaire, et M. Jean-Yves Thibult, directeur, suppléant
- Conseil régional, M. Thierry Coquil, directeur transports et grands équipements

Collectivités, non co-financeurs :

- CC Sud Sainte-Baume, M. Philippe Barthélemy, vice-président, maire de Saint-Cyr-sur-Mer
- CC Méditerranée Porte des Maures, M. Patrick Martinelli, vice-président, maire de Pierrefeu
- CC Cœur du Var, M. Henri Ceze, vice-président, maire de Carnoules
- CC Pays Mer Estérel, M. Paul Heim, vice président, conseiller municipal de Roquebrune-sur-Argens
- CC de la Vallée du Gapeau, M. Frédéric-Georges Roux
- CA Dracénoise : absent

Acteurs économiques :

- CCI du Var, M. Jacques Verdino, président de la commission aménagement du territoire
- Chambre d'agriculture du Var, M. Alain Baccino, président
- Chambre des métiers, M. Stéphane Guitton,
- Conseil économique et social de la région, M. Jacques Kupélian, président de la commission transports

Associations :

- Stop Nuisances Cuers, Mme Nadyne Chevret, présidente
- FNAUT, M. Philippe Cretin, président FNAUT PACA
- TGV Provence Côte d'Azur : absent

Services de l'Etat :

- DREAL, M. Michel Martin
- DDTM 83, M. Albert Grenier, adjoint au directeur
- Préfecture, Mme Myriam Fabre

RFF :

M. Jean-Michel Cherrier, chef de mission et M. Nicolas Alla, chargé de projet territorial pour le Var

M. le Préfet introduit la réunion d'installation du comité territorial LGV PACA et communique sa composition. M. le Préfet rappelle que le Comité est une des instances de gouvernance dédiée à la concertation dans le département pour les études préalables à l'enquête publique du projet « LGV PACA ».

M. le Préfet rappelle que, pour le bon fonctionnement de cette instance, chaque entité membre du Comité pourra mobiliser le nombre de personnes nécessaires pour instruire les dossiers, mais lors des sessions, il est préférable que, seules, les personnes désignées soient présentes.

M. le Préfet précise qu'il a reçu plusieurs candidatures pour siéger au CoTer, notamment au titre des associations. Il n'était pas possible de les retenir toutes mais elles ont été informées qu'elles pourraient participer aux réunions des groupes de travail.

M. le Préfet confie l'animation et le secrétariat du Comité à RFF en coordination avec les services préfectoraux, et demande à RFF de veiller à la transparence et à la clarté des exposés, malgré la complexité technique et financière des sujets.

M. le Préfet met en exergue les contraintes de calendrier jalonné par les dates de sessions du Comité de pilotage et demande donc au Comité territorial de travailler dans la perspective du Comité de pilotage de janvier 2012 qui devra choisir, avec les éclairages du CoTer et les retours de la concertation, le scénario proposé à l'approbation ministérielle début 2012.

M. le Préfet donne la liste des points inscrits à l'ordre du jour et demande aux représentants de RFF d'en assurer la présentation :

1. Rappel de la Charte de concertation.
2. Méthode de travail du CoTer, fréquence des réunions
3. Point de situation sur les études préalables à l'enquête d'utilité publique et calendrier du projet,
4. Présentation de la méthodologie de choix des scénarios,
5. Présentation des variantes sur le Var,
6. Constitution des groupes de travail géographiques.

A l'appui de cette présentation, RFF remet à chaque participant un dossier comportant les documents projetés, soit :

- le cahier des diapositives,
- le cahier des schémas des variantes fonctionnelles,
- le texte de la Charte de la concertation et d'information du public approuvée par le Comité de pilotage en session du 17 janvier 2011,
- la note relative à la méthodologie de choix des scénarios
- la grille d'analyse multicritère des variantes fonctionnelles

Au cours des échanges, les précisions suivantes sont apportées :

- Sur les méthodes de travail du CoTer : il est précisé que la date des réunions sera communiquée aux membres un mois avant, au plus tard.
- Sur les variantes fonctionnelles et outils d'analyse des variantes fonctionnelles et de qualification des scénarios :

La nécessité d'augmenter la capacité à 3, voire 4 voies peut être estimée à partir des objectifs de desserte (« réticulaires ») fixés par les co-financeurs, mais elle ne pourra être finement déterminée qu'avec le calcul des horaires. Il convient de distinguer les notions de voies et de ligne. En l'état des études il n'est donc pas possible de déterminer précisément les aménagements locaux (strictes voies existantes ou voies supplémentaires) dans le cas de la variante « réutilisation de la ligne classique ».

- Sur le rôle du CoTer et la prise en compte de ses avis, RFF rappelle la responsabilité du Comité de pilotage telle que présentée dans la Charte de la concertation. Le choix du Comité de pilotage est transparent, en ce sens que sera fourni aux acteurs tous les documents qui auront permis au Comité

de pilotage de forger son opinion et de faire ses choix. En juillet prochain, le Comité de pilotage ne fera pas d'élimination directe de scénario, et ses choix qui seront soumis à la concertation à l'automne, ne limiteront pas l'expression des acteurs locaux.

M. le Préfet rappelle que la concertation de l'automne est destinée à recueillir les avis sur telle ou telle variante, et que pour exprimer un avis éclairé et pertinent, les acteurs doivent attendre d'avoir tous les éléments.

M. le président de la Chambre d'agriculture confirme que la Chambre s'impliquera fortement dans les discussions pour veiller à ce que l'agriculture ne soit pas pénalisée et que l'ensemble des dimensions soit pris en compte dont l'impact psychologique et les craintes ressenties. Les infrastructures de transport doivent être conçues de manière à appuyer et soutenir le développement et les activités du département.

M. le président appelle l'attention du comité sur deux points :

- le vignoble AOC a pour caractéristique de ne pas être dé-localisable,
- le principe de mixer emprise de ligne classique et ligne nouvelle doit être utilisé avec prudence car les espaces agricoles souffrent d'être quadrillés par les réseaux de transport ou d'énergie.

RFF confirme que la prise en compte des enjeux agricoles est une préoccupation majeure, et rappelle qu'ils font bien partie des éléments de choix des scénarios ferroviaires, particulièrement les enjeux liés à la viticulture.

M. le Préfet souligne que l'analyse multicritère comprend les items socio-économiques dont l'agriculture. Les scénarios fondés sur les emprises existantes ou les tunnels seront analysés lors de la concertation en automne. Les avis gagneront à tirer parti des expériences vécues sur d'autres vignobles au plan national.

M. le président de la Chambre d'agriculture sollicite la création d'un groupe thématique sur ce thème. M. le Préfet accepte cette demande.

Le représentant de la Région complète l'exposé de RFF pour rappeler la nécessité d'investir sans plus tarder dans un système ferroviaire global à haute capacité et à hautes performances intégrant les besoins de desserte régionale de manière à répondre aux attentes de la population et aux enjeux de développement durable du territoire.

M. le Préfet rappelle que la décision du ministre et des grands élus sur le choix du scénario des Métropoles répond à cette nécessité.

- Sur la constitution des groupes de travail

M. le Préfet rappelle la contrainte forte du calendrier, qui s'accommoderait mal des discussions des 18 variantes par 6 groupes géographiques.

Il est décidé de demander à RFF de formuler une nouvelle proposition de découpage géographique réduite à 3 groupes et de vérifier la pertinence de la proposition suivante :

I = groupes 1 + 2 + 3

II = groupes 4

III = groupes 5 + 6.

A ces 3 groupes de travail géographiques, s'ajoute la création du groupe thématique sur l'agriculture et la viticulture.

M. le Préfet clôt la séance en remerciant les participants de leur présence et de leurs contributions.



Paul MOURIER